



Luxembourg, le 29 janvier 2008

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

29 JAN. 2008

Q2266

Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Transports:

« Dans sa réponse à ma question parlementaire n° 2087 du 31 octobre 2007, Monsieur le Ministre des Transports avait expliqué que la sécurité des nouveaux avions Q400 du constructeur Bombardier, acquis par Luxair, n'était pas mise en cause par de graves problèmes techniques découverts dans au moins trois cas sur des avions du même type exploités par la compagnie SAS. Monsieur le Ministre avait notamment ajouté que les services techniques de Luxair et de la Direction de l'Aviation civile avaient procédé aux contrôles requis et n'avaient détecté aucun problème similaire à ceux dont a été victime la compagnie scandinave.

Au regard de ces apaisements, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Transports:

Monsieur le Ministre est-il au courant que le train d'atterrissage des avions de la flotte Q400 retirés de l'exploitation suite aux incidents en question présentait dans 63% des cas des insuffisances techniques similaires à celles à l'origine desdits accidents?

Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les spécialistes de la Direction de l'Aviation civile et le personnel technique de Luxair ont une maîtrise suffisante des éléments techniques des Q400 pour conclure à l'absence de problèmes techniques sur les avions luxembourgeois rencontrés sur ceux de la SAS, alors que les responsables de cette compagnie déclarent n'avoir pas eu la possibilité de détecter les problèmes en question dans le cadre de la maintenance desdits avions?

Est-il vrai par ailleurs que la commission d'enquête danoise chargée des investigations relatives aux accidents précités n'a toujours pas clôturé son rapport, et que partant, des conclusions sur les causes desdites accidents ne sont toujours pas disponibles? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Xavier BETTEL
Député